

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DÉCEMBRE 2007

- : - : - : - : - : -

Étaient présents :

Alain MÉTRAL, Maire
Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Jean-Claude
LEPAON, Dany DAVID, Michel MADORÉ, Adjoint.

Thérèse VIDON, Paulette LEMARIGNER, Dominique BRALEY,
Gilles LECLERC, Josiane MARAIS, Jean-Michel HEC, Claude
DUGUEY, René GROULT, André SIMON, Mireille BRAJON, Daniel
CAILLOT, Michel CHAIGNON, Patrice LERÉVEREND, Évelyne
DOINEIL, Jean-Pierre RUAULT, Christian COURSIN, Conseillers et
Conseillères Municipaux.

Étaient absents excusés :

Béatrice CAUCHY (procuration à Paulette LEMARIGNER), Annick
LAMAZURE (procuration à Michel MADORÉ), Sophie MARTIN
(procuration à Élisabeth LEGRAND), Catherine POIROT, (procuration
à Jean-Yves LEMÉTAYER), Françoise GRAMMAY (procuration à
Alain MÉTRAL).

Secrétaire de séance : Elisabeth LEGRAND
Assistée de Philippe POMMIER, Technicien Territorial.

Date de convocation : 29 Novembre 2007

Date d'affichage : 12 Décembre 2007

ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 2 SEANCES DU 25 OCTOBRE 2007

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Mr MÉTRAL demande d'ajouter les questions supplémentaires 10 et 11 jointes aux dossiers.

Mr CAILLOT estime que son intervention concernant les conditions de travail sur le site de l'ancien Leclerc n'a pas été correctement rapportée ; il précise qu'il est intervenu auprès du responsable de la société Akéryrs afin de dénoncer le non-respect des règles d'hygiène et de sécurité par les entreprises présentes sur le chantier. Depuis, il semble que la situation se soit améliorée.

Mr CAILLOT s'inquiète des conditions dans lesquelles va se dérouler le démontage du dernier bâtiment où il y a présence d'amiante.

Mr MÉTRAL se félicite que les conditions se soient améliorées. Toutefois, il précise qu'«*il est trop tôt pour porter un jugement sur les travaux à venir et rappelle que l'Inspection du travail est compétente pour régler ce type de problèmes.* »

A **l'unanimité** l'assemblée municipale adopte les comptes-rendus des 2 séances du 25 octobre 2007.

I – MODIFICATION BUDGETAIRE 2007

A la demande de Mr CHAIGNON, Mr MÉTRAL explique que : «*l'augmentation des charges du personnel est due au recours à 2 personnes de l'IPE, sans interruption, depuis le 1^{er} janvier et au règlement, par avance, de l'assurance décès de Mr BOBEUF.* »

Mr MÉTRAL ajoute : «*Contrairement aux années précédentes il n'y a pas eu de période de non emploi ; il y a donc un besoin permanent qui doit se traduire par des embauches définitives.*»

A **l'unanimité** l'assemblée décide d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2007.

II – OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION SPORTIVE

Mr MÉTRAL rappelle la position de principe de la collectivité de ne pas subventionner les sports mécaniques. Toutefois, la demande de l'association revêt un caractère exceptionnel, puisqu'il s'agit d'accompagner un jeune champion de France à participer au championnat d'Europe de jet ski.

Mr LERÉVÉREND aurait souhaité connaître le budget global de l'association pour ce championnat.

Mr CHAIGNON demande : «*Combien de membres la composent et quelle est la part d'Agnelais.*»

Mr LEPAON répond que : *«2 personnes composent actuellement l'association.»*

A **l'unanimité** l'assemblée municipale décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 180,00 € pour la participation aux championnats d'Europe de jet ski.

III – CRÉATION DE 2 POSTES D'AGENTS TECHNIQUES

Mr DUGUEY demande *« Si une étude a été menée pour connaître les raisons de l'augmentation de la charge de travail du personnel en 2007.»*

Mr MÉTRAL répond que *«les espaces à entretenir se sont fortement accrus ; bien que l'entretien supplémentaire du à l'aménagement de la route de Coutances soit assuré par l'entreprise ISS pendant 2 ans.»*

Mr COURSIN propose que la collectivité étudie l'embauche d'une personne spécialisée dans l'aménagement paysager.

Mr MÉTRAL estime que si cette éventualité peut être envisagée dans l'avenir, la présence de Mrs Pommier et Pradeau permet, pour l'instant, d'organiser l'entretien et le fleurissement de la commune.

Mr SIMON souhaite qu'une étude globale sur l'emploi et les besoins en personnel soit menée par la prochaine équipe municipale.

Le débat étant clos, **à l'unanimité**, l'assemblée municipale donne un avis favorable à la création de 2 postes d'agents techniques à temps complet.

IV – CHEMIN DU BOSQ : TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX

Mr MÉTRAL détaille le tableau comparatif de l'évolution des coûts des effacements de réseaux pour la commune.

Mr CHAIGNON demande *«Si les travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales seront réalisés en même temps.»*

Mr MÉTRAL précise que *« La CCASL sera informée du projet de la commune afin qu'elle puisse programmer, si besoin est, des travaux sur ses réseaux. »*

Mr SIMON déclare *«auparavant une réunion de coordination se tenait en mairie afin d'organiser la coordination entre les différents service.»*

Mr METRAL répond *«cette réunion se tient en début d'année et elle se tiendra début 2008 comme avant ».*

Mr CHAIGNON souhaite que la délibération porte sur l'engagement de la commune à demander à la CCASL de réaliser les travaux.

Mr MÉTRAL rappelle qu'il appartient à la commune de définir ses orientations et que *«l'on ne peut asservir les travaux de la commune aux travaux de la CCASL»*

Après cette discussion, l'assemblée accepte **à l'unanimité** de confier au SDEM la réalisation de l'effacement de réseaux du chemin du Bosq et participer à son financement.

V – EMPRISE FONCIERE POUR L'ACCES A UN FUTUR LOTISSEMENT : ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE AK246, RUE DE VILLECHIEN

Mr COURSIN s'interroge sur le devenir de la zone N qui borde le futur lotissement.

Mr MÉTRAL répond que « Bien qu'enclavée, cette zone pourrait évoluer dans le cadre d'une révision du PLU de la commune. »

Mr CHAIGNON estime que le texte ne mentionne pas clairement que « *C'est la commune qui a sollicité Madame Saussaye pour acquérir sa parcelle* ».

Mr MÉTRAL « *cette précision apparaîtra sur la délibération* »

L'assemblée municipale donne, **à l'unanimité**, un avis favorable pour l'acquisition de la parcelle AK246.

VI – MODIFICATION DU PDIPR (PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES) : INSCRIPTION DE CHEMINS SUPPLÉMENTAIRES (PARC DE LA PALIERE) ET RECTIFICATION DU PLAN INITIAL (BOIS DE LA FALAISE)

Mr LEMÉTAYER rappelle la décision du conseil du 30 juin 2005 d'inscrire des chemins au PDIPR.

Mme BRAJON souhaite que la continuité de ces chemins soit assurée.

Mr MÉTRAL souligne que l'ajout de ces chemins supplémentaires contribue justement à réaliser ce maillage.

L'assemblée municipale donne, **à l'unanimité**, un avis favorable à l'inscription de chemins supplémentaires au PDIPR et à la correction du tracé proposée.

VII – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA CCASL ET LA COMMUNE D'AGNEAUX POUR L'EXTENSION DU RÉSEAU D'EAUX USÉES CHEMIN DE LA CLERGERIE

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à signer avec la CCASL, une convention relative au financement des travaux d'extension de réseau d'eaux usées chemin de la Clergerie.

VIII – EXTENSION DE LA VOIRIE ET DU PARKING RUE DE L'ORATOIRE : RACCORDEMENT DU FUTUR LOTISSEMENT « LES COTEAUX DE LA VIRE »/ ENGAGEMENT DE LA COMMUNE A RÉALISER L'ETUDE DES TRAVAUX

Mr CHAIGNON demande si l'Institut et le groupe FIM participent au financement du projet.

Mr MÉTRAL précise que s'agissant du domaine public, le financement des travaux ne peut être assuré que par des fonds publics.

Toutefois, Mr MÉTRAL informe l'assemblée que le groupe CELEOS réalisera les travaux de voirie du lotissement, y compris la voirie de liaison avec la rue Guillaume Michel.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à engager l'étude des travaux nécessaires à l'extension de la voirie et du parking de la rue de l'Oratoire.

IX – CRÉMATORIUM : EXÉCUTION DE L'ORDONNANCE DU TRIBUNAL ET RELANCE DE LA PROCÉDURE

Mr MÉTRAL rappelle les faits ayant conduit le juge des référés du tribunal administratif de Caen à prononcer son jugement, notamment les 2 points relatifs à l'avis d'appel public à la concurrence.

Mr CHAIGNON s'étonne des carences des services extérieurs de l'état dans le respect des procédures.

Mr SIMON demande «*La DDE sera elle payée pour cette mission ?*»

Mr MÉTRAL «*avec obligation de résultat*»

Mr CAILLOT «*quel est le retard du à cette affaire ?* »

Mr METRAL «*environ 4 mois*»

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'imputer sur le budget communal la dépense de 750€ et de demander à la DDE de relancer la procédure de consultation des candidats à la délégation dans le cadre de sa 1^{ère} mission qui lui a été confiée le 17 mai 2005.

X – DGE AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2008

L'assemblée décide, **à l'unanimité**, d'autoriser le Maire à solliciter l'attribution de la Dotation Globale d'Équipement pour les opérations suivantes :

- Allée Sainte-Marie : réfection de la voirie et de l'éclairage public
- Rue de l'Oratoire : extension de la voirie et du parking
- Salle de judo : rénovation de la couverture

XI – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA CCASL DES SERVICES TECHNIQUES PAR LA COMMUNE D'AGNEAUX

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de reconduire pour les exercices 2007 et 2008 les conventions passées le 22 décembre 2006 entre la CCASL et la commune d'Agneaux d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention d'origine.

COMMUNICATION DIVERSES

Mr MÉTRAL donne lecture de la décision n°27/2007 portant sur la modification de l'arrêté n°27/2005 nommant un sous régisseur et son suppléant pour la sous régie installée à la Médiathèque municipale, et la décision n°28/2007 portant sur la cession d'une parcelle à la SARL Les Rouges Gorges.

QUESTIONS ORALES DIVERSES

Mme BRAJON *«la signalisation à l'attention des cyclistes est inexistante sur la route de Coutance »*

Mr MÉTRAL *«elle est commandée et sera mise en place dès réception»*

Mr DUGUEY demande qui a voté *« oui »* à la dernière réunion de la CDEC concernant la demande de création d'un espace culturel de 780m² au parc de l'Odyssée.

Mr MÉTRAL *«c'est moi et cela fait partie de mes prérogatives, j'ajoute qu'il me semble tout à fait normal que le Maire défende un dossier visant à créer de l'activité économique sur sa commune »*

Mr CHAIGNON *«le Maire devrait porter la décision prise en conseil municipal ».*

Mr MÉTRAL *«Si la décision était soumise au vote, qui dirait non à un tel projet ?»*

Mr LERÉVEREND s'étonne de la pose d'un panneau « stop » rue de l'Ile de France.

Mr MÉTRAL *«Il s'agit de garantir la sécurité en donnant la priorité à la rue de la Doucetière»*

Mr MÉTRAL souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux personnes présentes et leur donne rendez-vous au prochain conseil qui se tiendra début 2008.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,

A.
MÉTRAL